

NOTE EXPLICATIVE.

Ce projet de loi a pour but de donner au gouvernement l'autorisation statutaire d'exécuter les obligations que le Canada a assumées aux termes de la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine, signée à Washington le 2 décembre 1946 et ratifiée par le Parlement au moyen d'une résolution conjointe des deux Chambres pendant la session de 1948.